

MONTENACH

Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
AC1	Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.	Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913	Ancienne cense du Koenigsberg (portail d'entrée, maison dite "du Métayer" et puits munumental en totalité) inscrite au titre des munuments historiques le 24 février 1986.	Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle 10, 12, Place St Etienne 57000 METZ
AC3	Servitudes concernant la protection des Réserves Naturelles.	Article 27 de la loi n° 76-629 du 10 Juillet 1976 complétée par l'article 58-1 de la loi 83-663 du 22 Juillet 1983. Décret du 18 mai 2005.	Décret du 08.02.1994 portant création de la Réserve Naturelle nationale de MONTENACH. Lieudit `Felsberg' section B, parcelles n° 490,1074; Lieudit `Evendorfer Berg', section B, parcelle n° 1111.	D.R.E.A.L. GRAND EST Service Climat Energie Logement Aménagement Polygone - Bâtiment GH 5 rue Charles Le Payen CS 50551 57009 METZ CEDEX
AC3	Servitudes concernant la protection des Réserves Naturelles.	Article 27 de la loi n° 76-629 du 10 Juillet 1976 complétée par l'article 58-1 de la loi 83-663 du 22 Juillet 1983. Décret du 18 mai 2005.	Lieudit `Klausse Berq ', section A, parcelles n°327,413 Lieudit ` Nak ', section B,parcelles 786,787 , Lieudit `Kremberg' section B,parcelles 812,857,975	D.R.E.A.L. GRAND EST Service Climat Energie Logement Aménagement Polygone - Bâtiment GH 5 rue Charles Le Payen CS 50551 57009 METZ CEDEX
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales.	Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967.	Arrêté préfectoral du 12 janvier 2006 portant établissement de périmètres de protection de captage autour des sources n° 1, 2 et 3 de MONTENACH sur le territoire des communes de MONTENACH et KIRSCH LES SIERCK.	Agence régionale de santé Grand-Est Délégation territoriale de Moselle 4 rue des messageries 57045 METZ Cedex 1